



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### recherche

Question écrite n° 29881

#### Texte de la question

M. Yves Nicolin interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les problèmes de sécurité sanitaire liés au vaccin DTPolio avec aluminium qui peut provoquer des maladies telles que la myofasciite à macrophages. En effet, utilisés dans les vaccins, les sels d'aluminium, neurotoxiques notoires, migrent vers le cerveau. De nombreuses études ont alerté sur le possible potentiel cancérigène et perturbateur endocrinien des sels d'aluminium. Les travaux des chercheurs de l'unité INSERM U 955 (hôpital Henri-Mondor, Créteil) démontrent par exemple que cet aluminium vaccinal atteint le cerveau, ce qui est maintenant admis par l'Académie de Médecine. Des travaux canadiens, anglais, chinois, argentins, traitent avec inquiétude ces mêmes sujets. Il en est de même avec les publications du Pr Shoenfeld (Israël), qui est une sommité mondiale dans le domaine de l'auto-immunité. Enfin, la récente publication de chercheurs du MIT, l'une des plus prestigieuses universités nord-américaines, alerte sur la forte probabilité de survenue d'effets indésirables très graves imputables aux sels d'aluminium (autisme, maladies neuromusculaires, mort, etc.). Dans ce contexte, il aimerait savoir pourquoi le principe de précaution n'est pas appliqué et pour quelle raison le DTPolio sans aluminium n'est pas à nouveau commercialisé pour qu'il soit remis à disposition de la population française.

#### Texte de la réponse

Dans le contexte d'une possible perte de confiance de la population envers la vaccination, il est primordial de donner les meilleures assurances de sécurité des vaccins. Ainsi, la ministre des affaires sociales et de la santé est-elle particulièrement attentive à la nature des adjuvants utilisés dans la fabrication des vaccins, en particulier les sels d'aluminium. Ceux-ci sont en effet à l'origine d'une polémique sur leur éventuelle implication dans la survenue de pathologies comme la myofasciite à macrophages. La ministre a donc saisi conjointement, en juillet 2012, l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et l'institut de veille sanitaire (InVS) afin de faire un état des lieux sur les effets sanitaires, connus ou suspectés, des adjuvants à base d'aluminium entrant dans la composition des vaccins et sur l'apport des adjuvants dans la composition vaccinale. Les agences sanitaires interrogées ont rendu leurs conclusions le 1er octobre 2012. Elles reconnaissent que les vaccins à base d'aluminium sont à l'origine d'une lésion focale au niveau du point d'injection, qui constitue la myofasciite à macrophages dont la réalité n'est pas remise en question. L'expertise scientifique disponible à ce jour n'apporte toutefois pas d'argument pour une atteinte systémique secondaire responsable d'un syndrome clinique identifié. Selon la nature de l'antigène vaccinal, les adjuvants sont parfois indispensables pour obtenir ou améliorer la réponse immunitaire et ainsi protéger individuellement et collectivement les Français de maladies infectieuses aux conséquences importantes en termes de morbidité et de mortalité. Concernant le DTPolio sans adjuvant, les données de pharmacovigilance fournies par l'ANSM ne plaident pas en faveur de la levée de sa suspension. Ce vaccin est à l'origine d'une incidence élevée de réactions allergiques parfois graves chez l'enfant, et d'effets secondaires plus importants que les autres vaccins semblables mais avec adjuvant aluminique. Le débat reste cependant ouvert sur les adjuvants. Des travaux supplémentaires sont souhaitables, qui doivent permettre de poursuivre les campagnes de vaccination pour assurer la protection de la population contre des pathologies sévères, tout en s'assurant de la sécurité maximale

des produits utilisés. La ministre souhaite la poursuite des travaux de recherche dans ce domaine. Elle a donc demandé à l'ANSM et à la direction générale de la santé (DGS) d'installer en tout début d'année 2013 un comité de pilotage associant des scientifiques de haut niveau, dont le professeur Gherardi, et des représentants de l'association d'entraide aux malades atteints de myofasciite à macrophages (E3M) et de collectifs de patients, afin de restaurer une dynamique de recherche de qualité sur ce sujet. Le comité scientifique devant élaborer le protocole de recherche est constitué depuis la fin du mois de mars 2013 et a commencé ses travaux. Il auditionnera régulièrement les experts et représentants associatifs concernés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yves Nicolin](#)

**Circonscription :** Loire (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29881

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [18 juin 2013](#), page 6272

**Réponse publiée au JO le :** [23 juillet 2013](#), page 7764